



PUNAISES DE LIT

Cette fiche a été préparée par la Direction de l'habitation (SMVT) à l'intention des inspecteurs des programmes de rénovation, des inspecteurs du cadre bâti et des chargés de subventions.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Lors de l'inspection d'un bâtiment, un employé municipal peut être exposé à la présence de punaises de lit.

OÙ LES TROUVE-T-ON ?

- Surtout dans les chambres où elles se nourrissent du sang des dormeurs durant la nuit (aux pourtours du matelas et dans les cadres des lits). Les punaises n'ont pas d'ailes, elles ne peuvent se déplacer qu'en marchant, les confinant souvent à la chambre.
- Dans les endroits étroits et à l'abri de la lumière (dans les fissures des murs, du plancher et du mobilier, derrière les tableaux, sous les moulures et dans les prises électriques).
- Les punaises de lit ne vivent pas sur les humains. Cependant, dans le cas d'une infestation très importante, elles peuvent se retrouver sur le corps d'une personne qui présente des incapacités physiques ou mentales graves l'empêchant de les chasser.
- Les réactions du corps sont variables d'une personne à l'autre, des réactions allergiques sont possibles. Les punaises de lit ne transmettent toutefois pas de maladie. Les piqures sont souvent groupées par trois ou quatre.
- Les punaises de lit sont souvent transportées d'un lieu à l'autre lorsque l'objet dans lequel elles se dissimulent est déplacé.

PRÉVENTION

EMPLOYEUR

- Formation et rappel périodique pour aider les employés à reconnaître les dangers de la présence de ces animaux afin qu'ils soient en mesure d'évaluer avec justesse les risques pour leur santé (voir la rubrique *Que faire*).
- Diffusion régulière de nouvelles informations.
- Fournir et s'assurer du port des équipements de protection personnelle (gants, vêtement de type TYVEK et chaussures de sécurité).
- Fournir au besoin un bloc-notes rigide et des lingettes désinfectantes.

EMPLOYÉ

- Avant de faire l'inspection, l'état des lieux étant inconnu, laisser dans l'auto ou au bureau les sacs (incluant sac-à-main) et porte-documents.
- Éviter le contact direct avec tous les tissus (ex : s'asseoir sur une chaise matelassée).
- Porter des vêtements qui couvrent la plus grande partie du corps (pantalon long et chemise ou chandail à manches longues).
- Après l'inspection, s'assurer qu'aucune punaise ne se retrouve sur la surface des vêtements ou de la peau, particulièrement lorsque le lieu où elle a été réalisée était infesté.
- Toujours avoir des vêtements de rechange dans son auto ou au bureau.

Suite au verso >

PUNAISES DE LIT

QUE FAIRE

AU MOMENT DE L'INSPECTION

- En cas de signes d'infestation grave, quitter les lieux et demander au propriétaire de réaliser une décontamination.
- Porter des gants si une vérification sur les meubles est requise.

EN CAS DE PIQUES

- Éviter de vous gratter pour ne pas causer une infection de la peau.
- Appliquer un antiseptique (lingette désinfectante).
- Si nécessaire, prendre un antihistaminique selon les recommandations d'un médecin.

SI VOUS PENSEZ AVOIR TRANSPORTÉ DES PUNAISES SUR VOS VÊTEMENTS

- Changer de vêtements et mettre ces derniers dans un sac de plastique jusqu'au moment de les mettre à la sècheuse à la température la plus élevée durant 30 minutes.
- Si vous pensez avoir transporté des punaises dans votre sac, aviser immédiatement votre supérieur.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

EN CAS DE PIQUES IMPORTANTES ENTRAÎNANT DES RÉACTIONS ALLERGIQUES

Remplir le [formulaire](#) *Déclaration d'un événement accidentel* et se référer à la [Directive](#) *Gestion d'un événement accidentel au travail*.

Ces outils sont disponibles dans l'intranet :
Employés > Santé et mieux-être > SST > Documents et outils par thèmes
(Voir « A » *accident de travail*)

RÉFÉRENCES

- [Les punaises de lit - Guide pratique à l'intention des propriétaires, exploitants et gestionnaires d'immeubles](#) Ville de Montréal et Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Juin 2010.
- [Internet Habitation](#) (www.lespunaisesdelit.info)
- [Intranet SST](#) (voir punaises de lit)